

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C***Code du produit:** DEN20110PY***No CAS:**

108-88-3

***Numéro CE:**

203-625-9

***Numéro index:**

601-021-00-3

***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

UFI:** H343-A01H-3008-YQGM1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées*****Catégorie du produit**

For experiments, research, or testing purposes only. Prohibited of use for other purposes.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.

Shannon Free Zone,

Shannon,

Co. Clare,

IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

***Pictogrammes de danger**

GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

toluène

***Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

***Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances**No CAS Désignation**

CAS: 108-88-3 toluène

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C

(suite de la page 2)

- *Code(s) d'identification
- *Numéro CE: 203-625-9
- *Numéro index: 601-021-00-3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- *4.1 Description des mesures de premiers secours
- *Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- *Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- *Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- *Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- *4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- *5.1 Moyens d'extinction
- *Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- *Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- *5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *5.3 Conseils aux pompiers
- *Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- *6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- *6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- *6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- *6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- *7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- *Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C

(suite de la page 3)

*Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.****7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités*****Stockage:*****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.***Autres indications sur les conditions de stockage:***Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*****8.1 Paramètres de contrôle*****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 108-88-3 toluène**

VLEP	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
------	--

Remarques supplémentaires:Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.****8.2 Contrôles de l'exposition*****Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.***Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle*****Mesures générales de protection et d'hygiène:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.**Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Eviter tout contact avec la peau.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.****Protection respiratoire:***Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).****Protection des mains:**

Gants de protection

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.****Matériau des gants***Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.**Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.**Caoutchouc fluoré (Viton)****Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 4)

***Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.**

*Etat physique	Liquide
*Couleur:	Incolore
*Odeur:	Aromatique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.
*Point de fusion/point de congélation:	-95 °C
*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110 °C
*Inflammabilité	Facilement inflammable.
*Limites inférieure et supérieure d'explosion	
*Inférieure:	1,2 Vol %
*Supérieure:	7 Vol %
*Point d'éclair	4 °C
*Température d'auto-inflammation	535 °C
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*pH	Non déterminé.
*Viscosité:	
*Viscosité cinématique	Non déterminé.
*Dynamique à 20 °C:	0,6 mPas
*Solubilité	
*l'eau à 15 °C:	0,5 g/l
*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	29 hPa
*Pression de vapeur à 50 °C:	124 hPa
*Densité et/ou densité relative	
*Densité à 20 °C:	0,87 g/cm ³
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Caractéristiques des particules	Non applicable.

***9.2 Autres informations**

*Aspect:	
*Forme:	Liquide
*Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
*Température d'inflammation:	Non déterminé.
*Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
*Solvants organiques:	100,0 %
*Teneur en substances solides:	78,7 %
*Masse moléculaire	92,14 g/mol
*Changement d'état	
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles** néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 5)

*Gaz inflammables	néant
*Aérosols	néant
*Gaz comburants	néant
*Gaz sous pression	néant
*Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
*Matières solides inflammables	néant
*Substances et mélanges autoréactifs	néant
*Liquides pyrophoriques	néant
*Matières solides pyrophoriques	néant
*Matières et mélanges auto-échauffants	néant
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
*Liquides comburants	néant
*Matières solides comburantes	néant
*Peroxydes organiques	néant
*Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
*Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- *10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.2 Stabilité chimique
- *Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- *10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- *10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- *11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- *Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/l (mouse)

- *Effet primaire d'irritation:
- *Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- *Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- *Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- *Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques***12.1 Toxicité*****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.***12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:*****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***13.1 Méthodes de traitement des déchets*****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP10	Toxique pour la reproduction

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport*****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification*****ADR, IMDG, IATA** UN1294***14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU*****ADR** 1294 TOLUÈNE

1294 TOLUEN

***IMDG, IATA**

TOLUENE

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR, IMDG, IATA**

***Classe** 3 Liquides inflammables.
***Étiquette** 3

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA** II***14.5 Dangers pour l'environnement*****Marine Polluant:** Non***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33No EMS:** F-E,S-D***Stowage Category** B***14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.***Indications complémentaires de transport:*****ADR*****Quantités limitées (LQ)** 1L***Catégorie de transport** 2***Code de restriction en tunnels** D/E***"Règlement type" de l'ONU:** UN 1294 TOLUÈNE, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Directive 2012/18/UE*****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise***Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES*****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t***Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t***RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

la substance n'est pas comprise

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

la substance n'est pas comprise

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

3

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.11.2024 Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 26.08.2022

Nom du produit: **DENSITY STANDARD 0.8668g/ml @ 20°C**

(suite de la page 8)

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

3

*Prescriptions nationales:

*Règlement en cas d'incident:

Classe	Part en %
NK	100,0

*Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

*Service établissant la fiche technique: Health and Safety

*Contact: sds@reagecon.ie

*Numéro de la version précédente: 12

*Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1